



EB-2014-0340
EB-2014-0341

AVIS DE DEMANDE ET D'AUDIENCE ÉCRITE

ECNG Energy LP

Demande de permis de détaillant d'électricité et de négociant de gaz

La demande

ECNG Energy LP a déposé une demande le 6 novembre 2014 auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario (la CEO) sous les articles 60 et 50 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* (la Loi), pour des permis de détaillant d'électricité et de négociant de gaz, respectivement. L'octroi de ces permis permettrait au requérant de vendre de l'électricité au détail et de commercialiser du gaz naturel en Ontario.

La décision concernant les requêtes sera rendue par un employé de la CEO à qui ces pouvoirs ont été délégués conformément à l'article 6 de la Loi. La CEO n'a pas l'intention de présenter une attribution de frais en statuant sur ces demandes.

Comment consulter les requêtes

Pour consulter un exemplaire des requêtes, rendez-vous sur la page Consommateurs du site Web de la Commission et entrez les numéros de dossier EB-2014-0340 et/ou EB-2014-0341 dans la case « Trouver une requête ». Une copie peut également être consultée aux bureaux de la CEO et de ECNG Energy LP, aux adresses indiquées ci-dessous.

Audiences écrites ou orales

Il existe deux types d'audience à la CEO : orale et écrite. La CEO entend procéder avec ces requêtes par voie écrite. Si vous pensez qu'une audience orale doit avoir lieu, vous pouvez écrire à la CEO pour expliquer pourquoi. Vos observations doivent être reçues par la CEO et ECNG Energy LP d'ici le **15 décembre 2014**.

Comment participer

Si vous souhaitez participer à l'audience écrite, vous pouvez présenter une demande écrite indiquant votre position sur ce dossier. Vos observations doivent être reçues par la CEO et ECNG Energy LP d'ici le **19 décembre 2014**.

Si le demandeur souhaite répondre aux opinions reçues, ses réponses doivent être déposées auprès de la CEO et envoyées en copie, **avant le 29 décembre 2014**, à toute partie qui en a fait la présentation.

Toutes les observations écrites envoyées à la CEO seront versées au dossier public. Cela signifie qu'elles seront disponibles pour consultation aux bureaux de la CEO et sur son site Web. Si les observations écrites sont présentées par un simple citoyen, avant de verser les observations écrites au dossier public, la CEO supprimera toutes les coordonnées personnelles (c.-à-d. non commerciales) des observations écrites (soit l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel de cette personne). Toutefois, le nom de la personne et le contenu de ses observations feront partie du dossier public.

Comment déposer des documents auprès de la CEO

Toutes les observations écrites déposées auprès de la CEO doivent citer les numéros de dossier **EB-2014-0340** et **EB-2014-0341**. Elles doivent également indiquer clairement le nom et l'adresse postale de l'expéditeur, son numéro de téléphone ainsi que son adresse courriel. Vous devez faire parvenir deux copies papier de vos observations écrites et, si possible, une copie électronique en format Word et en format PDF consultable à la CEO, et une copie au demandeur (Simply Green Home Services Inc.). Toutes les observations écrites doivent être adressées à l'attention de la secrétaire de la Commission, à l'adresse ci-dessous, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

De plus amples renseignements?

Pour de plus amples renseignements sur la façon de participer, veuillez cliquer sur l'onglet « Participer » dans le menu « La CEO et vous » sur la page des consommateurs du site web de la CEO, à www.ontarioenergyboard.ca. Si vous n'avez pas accès à Internet, veuillez appeler le 1 877 632 2727 (sans frais) pour obtenir des informations sur la procédure et les modalités de participation.

IMPORTANT

SI VOUS NE DÉPOSEZ PAS D'OBJECTION À UNE AUDIENCE ÉCRITE OU NE PARTICIPEZ PAS À L'AUDIENCE EN DÉPOSANT VOS OBSERVATIONS SELON LES TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA CEO PEUT PROCÉDER À L'AUDIENCE SANS VOTRE PARTICIPATION ET VOUS NE RECEVREZ PAS D'AUTRES AVIS CONCERNANT CETTE PROCÉDURE.

ADRESSES

Commission de l'énergie de l'Ontario :

Commission de l'énergie de l'Ontario
Case postale 2319
2300, rue Yonge, 27e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4
À l'attention de la secrétaire de la Commission
Dépôts :

www.pes.ontarioenergyboard.ca/eservice/

Courriel : boardsec@ontarioenergyboard.ca
Tél. : 1 888 632 6273 (sans frais d'interurbain)
Télécopieur : 416 440 7656

Demandeur :

ECNG Energy L.P.
400 - 5575 North Service Road
Burlington (Ontario) L7L 6M1
À l'attention de :
M^{elle} Melissa Loucks

Courriel : mloucks@ecng.com
Tél. : 905- 635-3264
Télécopieur : 905 635 3298

FAIT à Toronto, le 28 novembre 2014

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission